

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

**Date de la convocation
et affichage : 3 juillet 2020**

**Date d'envoi des délibérations à la
Préfecture : 16 juillet 2020**

**Nombre de membres
en exercice : 23**

**Date d'affichage en Mairie :
16 juillet 2020**

ORDRE DU JOUR

1. Elections sénatoriales 2020 – désignation des délégués communaux
2. Office de Tourisme – modification de la composition du comité directeur
3. Vigipol – désignation d'un représentant
4. Prime « COVID 19 » - modalités d'attribution

L'an deux mille vingt, le 10 juillet à dix-huit heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de SAINT-QUAY-PORTRIEUX, dûment convoqués, se sont réunis au Centre de congrès sous la présidence de M SIMELIERE Thierry, Maire, assisté de M. HERY François, Mme BELLONCLE Catherine, M. QUELEN Marcel, M. BARBEY CHARIOU Erwan et Mme LATHUILLIERE Sophie, Adjoints.

Etaient présents : Mme LE NY Marie-Hélène, M. HENRY Claude, Mme DROGUET Yveline, M. BOULAD Pierre, M. BOYER Eric, Mme BROUAUX MAUDUIT Marie-Noëlle, Mme LE COQ Nathalie, Mme HALNA Karine, M. GIRARD Bruno, Mme BERTRAND Anne et M. HUC Hervé.

Absents représentés :

Mme DANGUIS Marianne donne pouvoir à Mme BELLONCLE Catherine,
M. VILLENEUVE Jean-François donne pouvoir à Mme HALNA Karine,
Mme CAMUS Nathalie donne pouvoir à M. SIMELIERE Thierry,
Mme CHAPELLE Géraldine donne pouvoir à M. HERY François,
M. HENIN Pierre donne pouvoir à Mme LATHUILLIERE Sophie,
M. DARCEL Victorien donne pouvoir à M. BARBEY-CHARIOU Erwan.

Madame Catherine BELLONCLE a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : 17

Représentés : 6

Votants : 23

Délibération n° 10/07/2020-01

Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs

La liste François HERY a obtenu : 20 voix

La liste Anne BERTRAND a obtenu : 3 voix

Ont été proclamés élus :

1	HERY	François	Délégués
2	BELLONCLE	Catherine	
3	QUELEN	Marcel	
4	DANGUIS	Marianne	
5	BARBEY CHARIOU	Erwan	
6	LATHUILLIERE	Sophie	
7	BERTRAND	Anne	
8	HENRY	Claude	Suppléants
9	DROGUET	Yveline	
10	BOULAD	Pierre	
11	HUC	Hervé	

COMMUNE DE SAINT QUAY PORTRIEUX

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

Délibération n° 10/07/2020-02

Office de tourisme – modification de la composition du comité directeur

Collèges "élus"	
Membres titulaires	
Thierry Simelière	Erwan Barbey-Chariou
Sophie Lathuillière	Marie-Noëlle Brouaux Mauduit
Karine Halna	Pierre Hénin
Nathalie Le Coq	Anne Bertrand
Membres suppléants	
François Héry	Nathalie Camus
Claude Henry	Marie-Hélène Le Ny
Marcel Quelen	Yveline Droguet
Victorien Darcel	Bruno Girard

Collèges "socioprofessionnels"	
Membres titulaires	
Jean-Luc LANDEL	Propriétaire-exploitant de l'Hôtel Ker Moor
Pierre-Yves GALOPIN	Propriétaire-exploitant du Camping Bellevue
Jean-Michel LE DEON	Directeur du Casino de Saint-Quay-Portrieux
Gilles LHUAIRE	Gérant de l'agence immobilière « Guy Hoquet »
Yves SATIN	Directeur du Pôle Nautique de SBAA
Bruno MULATTI	Restaurateur
Membres suppléants	
Christophe LAURENGE	Directeur du « Sport nautique de Saint-Quay-Portrieux »
Marc PILLONETTO	Propriétaire de meublés
Sylvie TALLES	Propriétaire de chambres d'hôtes
Eric BROCHEN	Restaurateur
Emilie DUGAZ	Magasin de vêtements
Sylvie BRESSANUTTI	Magasin de bonbons et de souvenirs

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- d'approuver la désignation des membres du comité de direction de l'office de tourisme telle que présentée ci-dessus.

Délibération n° 10/07/2020-03

Vigipol – désignation de représentants de la commune

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- De désigner comme représentants de la commune auprès de Vigipol :

M. Pierre Boulad (titulaire) et M. Erwan Barbey-Chariou (suppléant)

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 10 JUILLET 2020

Délibération n° 10/07/2020-04

Ressources humaines – instauration d’une prime exceptionnelle COVID 19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide à l’unanimité,

- **D’approuver l’instauration d’une prime exceptionnelle COVID 19 pour les agents communaux, titulaires et contractuels dans les conditions et sur la base des taux suivants :**
 - Taux maximal individuel de 1 000 € ou 27 € / jour
 - forfaitaire pour le personnel du centre de santé,
 - assorti d’une proratisation pour l’accueil d’enfants de soignants,
 - Taux intermédiaire individuel de 660 € ou 18 € / jour
 - Pour les agents chargés de la propreté et de la salubrité des espaces publics, de la propreté et de la désinfection des locaux,
 - Assorti d’une proratisation en fonction de la mobilisation des agents
 - Taux de base individuel de 330 € ou 9 € / jour,
 - Pour les autres situations de sujétions exceptionnelles ou de surcroît de travail effectif
 - Assorti d’une proratisation en fonction de la mobilisation des agents avec un plancher de 18 €
- **De verser cette prime exceptionnelle aux agents particulièrement mobilisés et qui ont connu un surcroît d’activité ou soumis à des sujétions exceptionnelles,**
- **D’inscrire les crédits correspondants au budget 2020, chapitre 012, frais de personnel**

Fin de la séance à 19 heures 10